

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

Arrondissement de Sarcelles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE
SAINT-SAËNS A DEUIL-LA-BARRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt Mars à Dix-Neuf heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué, par courrier du 13 Mars 2023 et par affichage du 13 Mars 2023 s'est assemblé au complexe sportif Alain Mimoun, sous la présidence de Mme SCOLAN, Présidente.

PRESENTS :

Mme SCOLAN –Présidente-, M. FLOQUET –Vice-président, M. TIR, Mme PETITPAS, M. LEFFET, M. CORINTHE, M. ROSE formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. HERCYK, Mme COUDRIER, M. BAMBA, M. COUSSEAU, Mme TORDJMAN, Mme DUBOIS, M. WAMBECKE, Mme CIUNTU, Mme AVENEL, Mme MARDON.

PROCURATIONS :

06 - ADHESION ET PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LES MARCHES D'ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS POUR LA PERIODE 2024-2027

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

CONSIDERANT que les marchés d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile ayant pris effet le 1^{er} janvier 2019 arrivent à échéance le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT que le montant annuel des marchés s'élève pour l'année 2022 à :

- Lot 1: assurances dommages aux biens (titulaire: SMACL ASSURANCES) : 1 725.76 euros
- Lot 2: assurances Responsabilité civile (titulaire: AXA ASSURANCES (Agence CLEMENT DELPIERRE): 115.42 euros
- Lot 3: assurances Flotte automobile (titulaire: SMACL ASSURANCES) : 1 177.67 euros

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal du lycée Camille Saint-Saëns de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2024-2027, en matière de simplification administrative et d'économie financière,

CONSIDERANT que les frais d'adhésion variant en fonction du type de structure, sont de 1 530 € pour le Syndicat,

Le **COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes du CIG pour les marches d'assurances responsabilité civil dont assurances incendie, accident et risques divers pour la période 2024-2027,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **PRECISE** que les frais d'adhésion (correspondant aux frais de procédure de mise en concurrence et autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement) pour la lycée intercommunal Camille Saint-Saëns s'élèvent à 1530 euros et seront inscrits au budget primitif 2023.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

ACTE EXECUTOIRE le 04-04-2023
en application des Art. L 2131-1,
L 2131-2, L 2131-3 du C.G.C.T.
Affiché - Notifié le 04-04-2023



Acte publié le 04-04-2023

Acte à classer

L-23-MARS-Q06

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-03T16-43-55.00 (MI244207232)

Identifiant unique de l'acte : 095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q06-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADHESION ET PARTICIPATION AU GROUPEMENT DES COMMUNES DU CIG POUR LES MARCHES D'ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS POUR LA PERIODE 2024-2027

Date de décision : 20/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 06-- Adhésion et participation au Multicanal : Non
groupement de cdes du CIG - Marché
d'assurances incendie pour la période
2024-2027.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/23 à 16:43

Par MANTEL Cécile

Transmis

Date 03/04/23 à 16:43

Par MANTEL Cécile

Accusé de réception

Date 03/04/23 à 16:49